

Téléconsultation et télé suivi médical



Lorsque les visites en santé travail sont réalisées à distance en téléconsultations, la protection des données à caractère personnel est une priorité et le consentement préalable du salarié est requis. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations échangées entre le professionnel de santé et le salarié sont strictement confidentielles et traitées dans un environnement sécurisé. La plateforme **Padoa** utilisée garantit la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données. L'accès est strictement réservé aux professionnels de santé habilités concernés. Chaque salarié est informé de ses droits, notamment d'accès, de rectification et d'opposition.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE VIOLATION DE DONNÉES

Conformément à la réglementation applicable, en cas de violation de données personnelles relative à un traitement de données pour lequel le CIAMT intervient en qualité de **RT**, ce dernier effectue une notification à la CNIL sous 72h et met en oeuvre les mesures nécessaires pour remédier à cette violation et en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Par ailleurs, en cas de risque élevé pour les droits et libertés résultant de cette violation, le **RT** communique la violation de données à caractère personnel aux personnes concernées.



POUR CONTACTER LE/LA DÉLÉGUÉ(E) À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO) :
dpo@ciamt.org

POUR VOUS INFORMER SUR LES RÈGLES DE PROTECTION DES DONNÉES AUPRÈS DE NOTRE ÉDITEUR PADOA :
www.padoa.fr/protection-donnee

POUR PLUS D'INFORMATION vous pouvez contacter les services de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) :
www.cnil.fr



Prendre soin de vous au travail

Siège social : 26 rue Marbeuf, 75008 Paris
Siret 784 346 983 000 17, APE 8621Z

www.ciamt.org



Prendre soin de vous au travail

RGPD

Information des **adhérents du CIAMT**, au sein de votre service de prévention en santé au travail.

CIAMT



En tant que Service de Prévention en Santé au Travail, le CIAMT agit en qualité de responsable du traitement (RT) dans le cadre des traitements de données personnelles de vos collaborateurs/trices qu'il met en oeuvre conformément à ses obligations légales (art. L4621-1 à L4644-1 du Code du travail). Les prestataires de services du CIAMT (ex : prestataires informatiques) qui concourent à son activité, agissent en qualité de sous-traitants (ST) du CIAMT au regard de la réglementation relative à la protection des données personnelles (loi dite informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée et RGPD du 27/04/2016).

Le CIAMT a obtenu le label ENGAGEMENT RGPD niveau 'Or' décerné par APAVE Certification.



Adhérent



En tant qu'employeur, vous agissez en qualité de responsable du traitement s'agissant des données personnelles de vos collaborateurs/trices que vous traitez pour vos propres finalités, et transmettez au CIAMT pour les besoins de l'exécution de ses missions.

Finalité des traitements



Le CIAMT est un service de prévention en santé au travail agréé par la DRIEETS dont la mission légale est **d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail** (Art. L 4622-2 du Code du travail). Dans le cadre de sa mission, le CIAMT met en oeuvre des traitements, de données personnelles de vos collaborateurs, dont les finalités sont détaillées dans le flyer rédigé à leur attention. Seules les données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires au regard des finalités seront traitées par le CIAMT.

DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES

Le CIAMT traite les données personnelles administratives (transmises par vos soins), et collecte l'INS (Identifiant National de Santé) de vos collaborateurs telles que détaillées dans le flyer rédigé à leur attention.

Les données personnelles de santé de vos collaborateurs sont traitées exclusivement par les professionnels de santé du CIAMT dans le respect du secret médical et du secret professionnel.

Si vos collaborateurs relèvent de plusieurs services de prévention et de santé au travail ou qu'ils cessent de relever d'un de ces services, sauf opposition de leur part, leur dossier médical en santé au travail sera accessible au service compétent pour assurer la continuité de leur suivi.

Dans le même sens, afin d'assurer la continuité du suivi de vos collaborateurs, un autre médecin du travail du CIAMT pourra accéder à leur dossier médical en santé au travail si les circonstances l'exigent, sauf opposition de leur part.

L'accès à ces informations est encadré par la réglementation et est toujours limité aux informations strictement nécessaires pour la continuité de leur prise en charge.

L'ensemble de ces professionnels est soumis au respect de la confidentialité des données personnelles de vos collaborateurs.

Seules les données adéquates, pertinentes et strictement nécessaires au regard des finalités seront traitées par le CIAMT.

1 art. L. 4624-8, Code du travail

La sécurité



Le CIAMT met en oeuvre des mesures physiques, techniques et organisationnelles visant à garantir la sécurité des données personnelles de vos collaborateurs contre les risques de destruction, de perte, d'altération, de divulgation ou d'accès non autorisé de manière accidentelle ou illicite. A ce titre, le CIAMT a notamment mis en place des mesures d'habilitation et de contrôle d'accès, de chiffrement des données échangées par protocole HTTPS, d'authentification forte (mot de passe à usage unique) et de traçabilité.

Les obligations de sécurité sont de la responsabilité aussi bien du RT que des ST. L'un comme l'autre, doivent mettre en oeuvre les mesures appropriées afin de garantir un niveau de sécurité et de confidentialité adapté au risque du traitement.

Le CIAMT a obtenu le label ENGAGEMENT RGPD niveau 'Or' décerné par APAVE Certification.

HEBERGEMENT EN LIEU SÛR

Aucune donnée n'est stockée sur des postes de travail, des tablettes ou encore des objets connectés.

Les données sont stockées chez des Hébergeurs de Données de Santé certifiés (HDS), ISO 27001 et ISO 27701 sur plusieurs sites et uniquement sur le sol français.

FORMATION/SENSIBILISATION RGPD

Chaque professionnel et membre des instances dirigeantes du CIAMT est régulièrement sensibilisé à la sécurité des données personnelles. Ils/elles sont tous acteurs de la conformité du CIAMT au RGPD.

Le CIAMT a désigné un DPO formé et certifié par l'APAVE. Il veille au respect des politiques internes mises en place par le CIAMT en matière de protection des données personnelles.

Un flyer d'information est disponible afin d'informer vos salariés sur les traitements de leurs données personnelles mis en oeuvre par le CIAMT.

PSSI, PLAN DE CONTINUITÉ ET DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Le CIAMT est doté d'une PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information), d'un PCA/PRA (Plan de Continuité d'Activité / Plan de Reprise d'Activité) qui prévoit les processus à mettre en oeuvre en cas d'incident afin de permettre une continuité et une reprise normale de son activité directement ou progressivement.

Le portail employeur



Le portail employeur vous permet de piloter toutes les informations administratives, déclaration de vos effectifs, interlocuteurs, factures, statistiques, etc. Ce portail vous permet aussi d'interagir en temps réel avec nos équipes de préventeurs, d'accéder aux fiches de suivi de vos collaborateurs et de retrouver toutes les nouveautés.

L'espace personnel des collaborateurs



Cet espace permet à vos collaborateurs d'avoir accès à/aux :

- leur auto-questionnaire de pré-visite.
- leurs documents de suivi en santé au travail.
- flyers de prévention qui les concerne.

L'employeur n'a pas accès à cet espace personnel, ni au dossier médical en santé au travail de ses collaborateurs.

Seuls les collaborateurs peuvent exercer leurs droits à l'égard de leurs données personnelles.

DURÉE DE CONSERVATION

La durée de conservation du dossier médical est de **40 ans** à compter de la dernière visite au centre de santé au travail.

La durée de conservation en base active peut toutefois être reportée à **50 ans** pour les cas d'exposition à des agents chimiques dangereux, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et également pour les expositions aux rayonnements ionisants.

Par ailleurs, en raison de sa mission légale visant à la réalisation d'études épidémiologiques, le CIAMT peut être amené à archiver certaines données, anonymisées ou pseudonymisées, en base intermédiaire à des fins statistiques.

Les durées de conservation des données sont déterminées préalablement à la réalisation de ces études.



Prendre soin de vous au travail

Siège social : 26 rue Marbeuf, 75008 Paris
Siret 784 346 983 000 17, APE 8621Z

www.ciamt.org